



PRÉFET DE LA SARTHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
départementale
des territoires

Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) Réunion du 12/07/2021 Compte-rendu

Pièces jointes : diaporama présenté en séance, feuille d'émargement

Assistaient à la réunion : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Introduction de Monsieur le Préfet

Monsieur le Préfet ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence. Il rappelle que la première réunion du Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) le 15 octobre dernier avait fait ressortir, outre le besoin d'accompagner les projets pour les collectivités ne disposant pas de moyens d'ingénierie, un manque de connaissance sur l'offre d'ingénierie mobilisable localement en Sarthe par les collectivités ainsi qu'un manque d'information sur les programmes et appels à projets en cours.

Il en était ressorti le besoin d'établir une feuille de route partagée pour l'ANCT, intégrant l'objectif de faciliter l'accès à l'ingénierie et l'accès aux programmes mis en place pour les collectivités.

Monsieur le Préfet indique que le guichet unique de l'ANCT en Sarthe permet de mobiliser l'ensemble des services de l'État ainsi que ses agences, ANAH, ANRU, ADEME...

En matière d'actualités, il rappelle que l'ANCT vient d'organiser les assises de l'ingénierie au niveau national, qui ont permis des échanges notamment sur la complémentarité ingénierie publique / privée. L'ANCT vient également de signer une convention de partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) pour mieux accompagner l'émergence des projets économiques.

L'ordre du jour est présenté :

1. Les enjeux du territoire
2. L'ingénierie en Sarthe
3. Feuille de route de l'ANCT en Sarthe
4. Modalités d'accompagnement des projets par l'ANCT ; Etat d'avancement de l'accompagnement sur-mesure et du programme Petites Villes de Demain (PVD)
5. Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE)
6. Témoignage d'une collectivité accompagnée
7. Conclusions et perspectives

1/ Les enjeux du territoire

présenté par la Direction Départementale des Territoires (DDT) (M. Barthomeuf)

Les enjeux du territoire avant présentation au CLCT ont été partagés avec l'ensemble des services et acteurs de l'État, avec le Département, la Région, et les associations sarthoises des maires et présidents d'intercommunalité et des maires ruraux. Ils ont également été territorialisés et ont été transmis à chaque Communauté de communes pour servir d'éléments de réflexion dans le cadre de l'élaboration des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Voir diaporama ci-annexé, diapositives 5 et 6 :

Les enjeux sont présentés suivant 4 axes :

- Un dynamisme économique au service des territoires et de ses habitants
- La transition écologique comme moteur de l'action territoriale
- Un accès équitable aux services de la vie courante pour tous les territoires
- Une réussite qui passe par une synergie des acteurs du territoire

Pour chacun de ces axes, des exemples sont mentionnés afin d'illustrer ces enjeux pour les territoires. Les enjeux ainsi présentés ont suscité quelques échanges : M. De Nicolaï intervient tout d'abord pour se réjouir de la tenue de cette réunion du Comité, et plus précisément pour faire part du fait que selon lui, le sujet de la formation, non mentionné dans la présentation, est essentiel.

La formation locale en Sarthe est en effet un enjeu pour le territoire, un réel élément de levier ; et même s'il n'a pas été mentionné, ce sujet est clairement identifié, il ressort transversalement, dans la déclinaison de plusieurs axes.

M. Cozic intervient pour savoir quelles thématiques sont le plus souvent exprimées ou retenues par les territoires parmi ces enjeux. Quasiment tous se retrouvent dans les projets de territoire, qui sont en cours d'élaboration notamment dans le cadre des CRTE.

2/ L'ingénierie disponible en Sarthe

présenté par la DDT (M. Barthomeuf)

L'ANCT intervient pour apporter un appui en ingénierie, lorsque celle-ci n'est pas disponible localement, selon un principe de subsidiarité ; d'où la nécessité de connaître l'ingénierie disponible en Sarthe. Ainsi ce sujet fait l'objet successivement d'une présentation par la DDT de l'ingénierie disponible dans les services et structures de l'État, d'une présentation par le Département de l'ingénierie organisée dans le cadre de Sarterritoire, puis d'une présentation par le pôle métropolitain de l'ingénierie disponible dans les services communs du pôle métropolitain et du Pays du Mans. L'attention est attirée sur le fait que cette présentation concerne uniquement l'ingénierie publique disponible, et pas l'ingénierie privée, qui pourra faire l'objet d'un travail complémentaire éventuellement dans l'avenir.

- L'ingénierie mise en œuvre par l'État :
Est présentée l'ingénierie disponible dans les services départementaux de l'État (Préfecture, sous préfectures, DDT, DDETS), et régionaux (DREAL) ; dans ses agences et après des partenaires (ADEME, CEREMA, Banque des Territoires...), ainsi que dans les chambres consulaires ; voir diaporama diapositives 7 et 8.
- L'ingénierie dans les services et structures du département : M. Boussard présente l'organisation mise en place autour d'un guichet unique pour prendre contact avec toutes les structures du département (ses services et Atesart, Sarthe Tourisme, Sarthe Numérique, CAUE, EPF Local Sarthe Mayenne, Secos, Sarthe habitat...) ; Voir diaporama, diapositives 9 à 13.
- L'ingénierie mise en œuvre par les services du Pays du Mans et du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe : elle est présentée par Mme Leballeur qui rappelle (voir diaporama, diapositives 14 à 19) : les périmètres d'action, l'organisation en 6 pôles, les thématiques et les documents en cours : neutralité carbone et territoire à énergie positive, Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), Schéma de cohérence territoriale (ScoT). Elle renvoie aux différents niveaux de conventionnement et de contractualisation, chaque échelle devant s'y retrouver, et rappelle le souhait du Pays / Pôle d'être signataire des CRTE à venir.

M. Le Préfet relève la complexité des échelles, qu'il convient de gérer par une nécessaire recherche de complémentarité. Les résultats de participation aux dernières élections régionales et départementales montrent que les habitants ne se repèrent plus dans cette complexité.

M. De Nicolaï complète par l'exemple de la mise en place des bornes électriques de rechargement des voitures : quelles structures compétentes, communes, communautés de communes ? quelle organisation mettre en place ? opportunité d'un marché au niveau départemental, à l'échelle d'un Pays ? Ou du pôle métropolitain ? Ou encore au niveau régional ? La réflexion est complexe et nécessite une coordination des acteurs.

Monsieur le Préfet confirme que ce sujet est fondamental, d'autant que des objectifs ambitieux seront fixés prochainement. Monsieur Boussard s'interroge sur la question du financement de ces investissements lourds : il revient aux collectivités de rechercher la bonne coordination mais c'est aux opérateurs et aux entreprises et constructeurs privés de porter les investissements.

3/ Feuille de route de l'ANCT

présenté par M. Meyzie, délégué territorial adjoint de l'ANCT en Sarthe, et DDT.

Voir diaporama, diapositives 20 à 24

Lors du dernier CLCT, il avait été convenu de l'utilité de préciser la stratégie d'intervention de l'ANCT en Sarthe. Il avait été identifié qu'en Sarthe, la difficulté était de faire émerger les projets, de passer de l'idée au projet, d'accélérer leur programmation. L'ANCT a également pour objectif d'accompagner le développement des territoires, avec la transition écologique comme fil conducteur de ce développement.

Ainsi la stratégie d'intervention proposée s'articule autour de 4 axes :

1. Mettre en évidence les enjeux du territoire
2. Faire en sorte que tous les projets qui remontent au guichet de la délégation sarthoise de l'ANCT, cohérents avec les objectifs de l'ANCT, soient accompagnés
3. Inciter à l'émergence de projets considérés comme prioritaires
4. Communiquer et faire connaître l'ANCT, ses programmes, expliquer son rôle en complémentarité de celui des partenaires, ses modalités d'intervention, et indiquer clairement comment la solliciter :

Une page internet figure sur le site des services de l'État, accessible par le lien suivant : <http://www.sarthe.gouv.fr/agence-nationale-de-cohesion-des-territoires-anct-r968.html>

Une adresse mail de contact a été créée : pref-ddt-anct@sarthe.gouv.fr

Est également mentionnée la plateforme « aides_territoires » qui recense l'ensemble des financements mobilisables pour un projet sur un territoire ; l'adresse du lien est la suivante: <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Plusieurs niveaux de gouvernance permettent l'action de l'ANCT :

- le CLCT se réunit 2 fois par an pour informer, échanger sur la stratégie, proposer des orientations, présenter l'avancement des programmes.
- le comité technique, composé des 2 délégués territoriaux adjoints, des sous-préfets, des associations des maires, du Département, de la Région, travaille sur l'élaboration des documents d'enjeux, de stratégie et sur la communication. Il fait un point régulièrement sur le suivi des dossiers et les crédits d'ingénierie.
- l'équipe-projet (Préfecture/DCPPAT, DDT) instruit les dossiers de demande d'accompagnement déposés auprès de l'ANCT, en lien avec le département, les sous-préfets et les DTA et propose l'accompagnement adéquat.

Mme Tolmont intervient pour indiquer à l'issue de toutes ces présentations que cela fait beaucoup d'outils, de dispositifs, de guichets, et s'interroge sur la connaissance qu'en ont les maires. Elle souhaite savoir si l'ANCT a vocation à se situer au-dessus des autres organismes par exemple. Elle souhaite également savoir ce qu'il en est des chefs de projets qui avaient été annoncés lors du précédent CLCT.

Monsieur le Préfet confirme que le volet communication est important pour expliquer l'articulation, ainsi que la coordination mise en place entre ces guichets qui constituent une simplification par rapport à la situation actuelle. Cette bonne coordination permet d'éviter les concurrences. Ce travail est effectué avec les associations des maires pour une bonne appréhension par tous les maires.

Quant au recrutement des chefs de projets, le point sera fait dans le cadre de la présentation de l'état d'avancement du programme Petites villes de demain.

Monsieur De Nicolaÿ précise en complément qu'au niveau national il est attendu que l'ANCT contribue également à aborder transversalement les politiques publiques sectorielles mises en œuvre sur le territoire, du fait que tout passe par le Préfet, délégué territorial de l'ANCT, porte d'entrée pour tous les ministères.

Les représentants des maires reviennent sur la plateforme aides territoires : Mme Cabassot (ANCT) précise que les coordinateurs de cette plateforme cherchent en effet à ce que tous les financeurs y apportent les informations sur leurs aides ; les informations recensées à ce jour n'y sont pas exhaustives encore, mais le souhait est de se rapprocher de l'exhaustivité.

Mme Grelet-Certenais souhaite savoir dans le cadre des CRTE, quelle priorisation des projets sera réalisée pour leur financement au regard des enjeux, des politiques publiques.

Monsieur le Préfet indique que, comme cela se faisait avant les CRTE, des arbitrages sont à faire. Ce n'est pas l'État qui décide du projet. Les élus décident de leurs priorités sur leur territoire, et l'État peut accompagner ou pas en fonction de ses possibilités de financement, au regard de ses politiques publiques, et ce dans le cadre des financements DETR / DSIL ou dans le cadre des appels à projets.

Mme Grelet-Certenais ne souhaite pas qu'il soit attendu de hiérarchiser entre les projets des communes dans les CRTE.

Monsieur le Préfet confirme qu'il pourra être demandé d'affiner certains projets, d'en réorienter certains en fonction des enjeux de politiques publiques et des possibilités de financement, pour apporter aux élus

les bonnes ressources, ou proposer un accompagnement pour une évolution favorable. Tout ne peut pas être financé.

Monsieur Amiard, représentant des maires ruraux, suggère que le taux de subvention pour les projets, soit modulé en fonction du potentiel financier de la commune et de ses besoins, notamment pour celles qui ont du retard ; en effet pour certaines communes, sans ressources fiscales, il est difficile de financer des projets s'ils n'obtiennent pas des subventions à hauteur de 70 ou 80 %.

Pour M. le Préfet, c'est tout l'enjeu d'une approche fine, mais difficile à mettre en place, qui permettrait d'aider quand il y a réellement besoin de l'aide et uniquement à hauteur du besoin, pour réaliser le projet sur le territoire. Le sujet de la péréquation, de la répartition, de la redistribution à l'échelle d'un territoire est un vaste sujet lié également.

M. Le Préfet propose de valider la feuille de route ; aucune objection n'est soulevée, la feuille de route de l'ANCT est donc approuvée par le comité.

4/ L'accompagnement des projets par l'ANCT

présenté par l'ANCT (Mme Cabassot) puis par la DDT (Mme Gentes)

Mme Cabassot présente tout d'abord le cadre de l'intervention de l'ANCT (voir diaporama, diapositives 25 à 27) : l'ANCT intervient à travers des programmes nationaux comme Action Cœur de Ville, France Services, Petites Villes de Demain, France Mobile, Nouveaux lieux – nouveaux liens, etc, ou par de l'accompagnement sur mesure. L'accompagnement des projets sur mesure par l'ANCT, n'est envisageable que si l'ingénierie recherchée n'est pas disponible et mobilisable localement. Dans ce cas, l'ANCT peut apporter l'appui recherché, soit dans le cadre d'un marché à bons de commandes, soit par le financement d'un bureau d'étude engagé par le maître d'ouvrage. Le marché à bons de commandes est présenté : des bureaux d'études ont été retenus au niveau national, dans le cadre de lots régionaux ou de lots nationaux, pour accompagner les collectivités sur un vaste champ de thématiques (voir diapositive 26 du diaporama). Le financement de l'accompagnement en ingénierie est modulable en fonction de la taille des collectivités, l'accompagnement est gratuit pour les communes de moins de 3000 habitants et les intercommunalités de moins de 15 000 habitants.

La DDT (Mme Gentes) présente ensuite l'état d'avancement en Sarthe de l'accompagnement sur mesure d'une part, et du programme petites villes de demain à titre d'exemple des programmes nationaux de l'ANCT d'autre part.

Accompagnement sur mesure (diapositive 28)

L'accompagnement sur mesure de l'ANCT a pour objectif de faciliter la concrétisation de tous les projets, sous réserve de leur bonne cohérence avec les politiques publiques de l'État et de ses partenaires, en apportant l'ingénierie adaptée manquante, qu'elle soit technique, réglementaire, juridique, foncière...

À ce jour, une douzaine de demandes d'accompagnement a été formulée par les collectivités auprès de l'ANCT. Les suites apportées sont diverses et consistent en :

- un apport de conseils (techniques, ingénierie administrative, financements...) par les services de l'État
- ou une réorientation vers des dispositifs d'autres partenaires ou vers des appels à projets ciblés

Par exemple : un dossier a bénéficié d'une analyse juridique en interne aux services de l'État afin d'identifier si la procédure de péril était la solution adaptée pour remobiliser une friche industrielle en centre bourg, ou encore un autre dossier a été réorienté vers la Banque des Territoires pour la mise en place d'une market place ; une autre demande d'appui a été orientée vers un appel à projets « cantines » en cours visant à s'engager dans une démarche d'approvisionnement local

- une recherche de l'ingénierie disponible localement : des échanges réguliers avec les structures d'ingénierie des partenaires ont été mis en place ; la bonne coordination entre l'ANCT et Sarterritoire par exemple a permis la mobilisation de l'Établissement Public Foncier Sarthe Mayenne sur un projet de réutilisation d'une friche en centre bourg

- si aucune solution n'est trouvée avec l'ingénierie publique disponible localement, ou mobilisable dans des délais raisonnables :

- la mobilisation du marché à bons de commande national de l'ANCT est envisagée sur les thématiques prises en compte ; ainsi ce marché est mobilisé actuellement pour l'accompagnement au cadrage et au montage d'un projet visant à restructurer des bâtiments publics (école et restauration scolaire, locaux associatifs et de loisirs, salle des fêtes) ;

- le financement par l'ANCT d'un bureau d'étude trouvé par la collectivité maître d'ouvrage est également envisageable, et permet de mobiliser l'ingénierie privée adaptée aux besoins spécifiques ou non couverts ; un projet de béguinage est accompagné de cette manière.

Au vu des demandes déposées par les collectivités, on peut constater que le besoin en ingénierie se situe principalement en phase amont des projets, au stade émergence et cadrage de l'opération, intégrant une analyse du besoin, et une programmation de l'opération. Les dossiers déposés relèvent de thématiques diverses, se rapportant à la rénovation et la restructuration d'équipements / bâtiments publics, à l'adaptation de l'habitat, à la mobilisation de friches urbaines.

Les difficultés rencontrées au démarrage de l'ANCT pour mettre en place la coordination nécessaire avec les partenaires de l'ingénierie publique sont maintenant levées, ce qui permet de fluidifier les réponses apportées aux sollicitations des collectivités.

Programme Petites Villes de Demain (PVD) (diapositive 29)

Ce programme avait été présenté par Mme Caroline CAYEUX, présidente de l'ANCT, lors de la réunion du CLCT d'octobre dernier. Pour rappel, ce programme vise à accompagner des villes de moins de 20 000 habitants, ayant un rôle de centralité sur leur territoire, en situation de fragilité économique, sociale ou environnementale, dans la concrétisation de leur projet sur une des thématiques soutenues par l'ANCT. Ce projet doit évoluer en 18 mois vers une opération de revitalisation sur le territoire de l'EPCI.

En Sarthe, 30 communes ont été retenues sur 13 EPCI,

Les projets avec lesquels elles ont été retenues sont divers : revitalisation de centre bourg, redynamisation économique et commerciale, accès aux services et aux soins, réhabilitation et adaptation de l'habitat, lutte contre la vacance, équipements culturels, projet en lien avec des démarches alimentaires locales, de transition énergétique.

Ces communes et leur communauté de communes doivent signer une convention d'adhésion : à ce jour presque toutes sont finalisées; L'adhésion à ce programme PVD leur permet de bénéficier

– du financement à hauteur de 75 % d'un chef de projet par EPCI, auquel contribuent la Banque des Territoires, l'ANAH, et l'ANCT ou le Ministère de la cohésion des territoires, pour conduire les projets PVD et mettre en place l'opération de revitalisation du territoire. 12 collectivités sur 13 ont fait le choix de recruter. À ce jour, 7 contrats de recrutement sont finalisés. Les autres devraient l'être avant la fin de l'été.

– d'un programme de formation mis en place pour ces chefs de projet en prise de poste, qui a déjà démarré, mais la plupart des chefs de projets s'inscriront à la prochaine vague de formation étant donné les dates de recrutement ;

– d'études ou autres accompagnements financés par l'ANCT, la BdT, et ses autres partenaires.

– l'adhésion à un réseau des PVD, qui donne accès à des lettres d'informations, des guides, et surtout un réseau d'échanges avec notamment :

- des semaines thématiques auxquelles toutes les communes et EPCI / PVD sont invitées à participer (3 sessions ont eu lieu : semaine mobilité en janvier, habitat en mars, patrimoine et culture début juillet); webinaires avec reTEX et échanges entre élus sur des projets réalisés ou en cours, pour faciliter le parangonnage,
- la mise en place à l'automne d'une plateforme d'échanges entre collectivités, pour faciliter le partage d'idées, de projets, faciliter la prise de contact entre collectivités engagées dans les mêmes projets.

La suite sera de réunir très prochainement les comités de projet sur chacun des territoires et les comités techniques afin de faire démarrer et avancer les projets en mobilisant dès le démarrage le partenariat identifié.

M. Amiard signale l'importance que l'ensemble du territoire profite de ces mesures ; il convient de veiller à la bonne compréhension de tous les élus. Il alerte également sur le risque potentiel que les programmes ACV et PVD se mettent en place au détriment d'autres dispositifs. Il faut veiller à ne pas concentrer les budgets.

5/ Contrats de relance et de transition écologique

présenté par la Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture (Mme Quilichini-Martin)

(voir diaporama, diapositives 30 à 33)...

Le CRTE consiste pour les collectivités à s'appuyer sur un projet de territoire pour donner de la lisibilité aux actions menées. Le CRTE est un contrat chapeau, incluant tous les contrats ou programmes existants.

En Sarthe, la décision a été prise début juin que les CRTE seraient établis à l'échelle des communautés de communes ; il y aura ainsi 16 CRTE sur le département.

Les CRTE seront établis en deux temps: la signature d'un protocole d'engagement fin juin marquait l'initialisation de la démarche, le contrat définitif devant être signé pour mi-novembre 2021. Au 30 juin, deux protocoles d'engagement restaient à signer.

Une note d'enjeux établie par l'État et constituant les points d'attention au regard de ses politiques publiques a été transmise à chaque communauté de communes. Les collectivités sont toutes engagées dans un travail sur le diagnostic et le projet de territoire ; il leur est proposé d'envoyer une première trame des orientations et axes stratégiques retenus début septembre en vue d'un échange collectivités / Etat pour chaque EPCI. Ces réunions seront programmées à compter de mi-septembre, pour une signature souhaitée des CRTE pour fin novembre au plus tard.

M. De Nicolai ajoute qu'il ne faut pas prendre de retard pour la signature, d'autres territoires français ayant pris de l'avance. M. Le Préfet indique que certains CRTE ont déjà été signés, en Loire Atlantique et en Mayenne ; la date de mi-novembre est donc retenue comme date butoir.

M. Beauchef exprime la crainte pour les EPCI de devoir arbitrer des projets communaux sur lesquels ils n'ont pas de compétence.

6/ Témoignage d'une collectivité accompagnée par l'ANCT

Intervention de M. Beauchef, président de la Communauté de communes du Maine Saosnois, collectivité accompagnée pour l'élaboration de son CRTE et dans le cadre des dispositifs Petites villes de demain (PVD) Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

M. Beauchef rappelle que la communauté de communes, dont la candidature n'avait pas été retenue dans les années antérieures successivement aux appels à projets « Revitalisation de centre bourg » et « Action coeur de ville », s'était lancée dans une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). La convention ORT a été signée le 27/11/2020. Dans la foulée, le programme Petites Villes de Demain est sorti, auquel les 4 communes ayant un rôle de centralité et la communauté de communes ont candidaté conjointement et ont été retenues le 11/12/2020.

Le SCOT AEC est également en cours d'élaboration à l'échelle des 51 communes de l'intercommunalité.

Ces opérations (ORT, PVD, SCOT) s'appuient sur un maillage du territoire structuré autour de 4 pôles, devenues PVD, que sont Mamers, Bonnétable, Marolles les Braults et Saint Cosme en Vairais. Le diagnostic du SCOT est en cours, il est facilité par la mise en place de l'ORT / PVD.

Les thématiques suivantes sont retenues, également dans le cadre du projet de CRTE : réhabiliter l'offre de logements ; revitaliser les commerces ; protéger le patrimoine, requalifier le bâti et le mettre en accessibilité ; agir pour un développement harmonieux du territoire. S'ajoute la thématique transversale de la transition écologique.

La Communauté de communes a fait le choix de ne pas prendre la compétence mobilité.

Dans le cadre de l'ORT,

– le dispositif fiscal du Denormandie dans l'ancien est déjà mobilisé sur le territoire par des investisseurs informés.

– une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) est lancée dont les 51 communes du territoire peuvent profiter, la commune de Mamers bénéficiera d'une OPAH Rénovation urbaine. Dans le cadre de cette opération, la collectivité est financée par l'ANAH.

L'enchaînement des opérations ORT / PVD / CRTE / OPAH / SCOT, est complexe ; la collectivité a pu bénéficier par l'intermédiaire de l'ANCT d'accompagnements en ingénierie qui ont permis de rendre plus lisible la logique de ces programmes, notamment le territoire a bénéficié :

- du financement d'un chef de projet pour l'élaboration de l'opération de revitalisation, la mise en œuvre des programmes petites villes de demain, et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat
- de l'accompagnement d'un bureau d'étude pour l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique, notamment pour analyser la viabilité des projets et la capacité des collectivités à les financer : l'accompagnement par le bureau d'étude ARTELIA porte plus précisément sur l'élaboration de la maquette financière et les perspectives de financement des actions, sur la mise en place des indicateurs de suivi, et sur l'association du public. M. Beauchef indique que la convention d'initialisation du CRTE est signée.

Il constate que si les projets communaux et inter-communaux sont connus, ce n'est pas le cas pour les projets associatifs et des entreprises.

Pour conclure, M. Beauchef indique également qu'il souhaiterait pouvoir expérimenter des dérogations dans le cadre de procédures sur l'urbanisme et bénéficier d'ingénierie dans ce cadre.

7/ Conclusions et perspectives

M. Le Préfet remercie ceux qui ont préparé cette réunion, ainsi que les intervenants, les élus et participants.

Il est prévu que le comité local de cohésion territoriale se réunisse deux fois par an. La prochaine réunion permettra de revenir sur l'état d'avancement des différents programmes de l'ANCT : France Services, Programme Ponts, Territoire d'industries, et d'autres en plus de ceux présentés ce jour.

Le CLCT ayant pour rôle d'orienter l'action de l'ANCT dans le département, M. Le Préfet propose que des éléments de réflexion prospectifs, préparés en amont, soient présentés et fassent l'objet d'échanges lors des réunions du CLCT. Il propose deux sujets pour la prochaine réunion du CLCT, à savoir le sujet de « l'économie agricole dans les EPCI » d'une part, et le sujet de « la réponse aux populations fragiles dans les territoires » d'autre part.

M. Le Préfet indique également que la feuille de route du Premier Ministre au préfet sera très prochainement connue ; elle comporte des sujets structurants et majeurs, que l'ANCT devra reprendre et intégrer dans son action.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée.

Le Préfet
Patrick Dallennes



